

L'ajournement

Deux grandes rencontres internationales vont se pencher dans les deux prochains mois sur le problème des diphényles polychlorés, le premier sous les auspices de l'Organisation mondiale de la santé et le second sous l'égide de l'Agence américaine de l'environnement. Nous avons cru pouvoir attendre la tenue de ces conférences pour fixer des niveaux tolérables de diphényl polychloré dans le poisson, afin de faire le point des connaissances mondiales en la matière. Mais à la lumière des données contenues dans la documentation américaine non encore publiée, l'affaire semble trop urgente pour que nous attendions si longtemps. En conséquence, le ministre est entré en contact avec le Service des pêches et de la mer du ministère de l'Environnement pour envisager une intervention immédiate. Les discussions sont en cours et l'on espère que le ministre pourra proposer des niveaux tolérables de diphényles polychlorés dans les aliments canadiens d'ici quelques jours.

LES PÊCHES—LA POSSIBILITÉ DE NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES AU SUJET DES RESSOURCES MARINES

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter le député de Saint-Michel (M^{re} Bégin) de sa nomination à titre de secrétaire parlementaire du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Je trouve difficile d'admettre la position de dépendance à l'égard des États-Unis, prise par le Canada, au sujet de la déclaration unilatérale d'une zone de pêche de 200 milles—je répète, monsieur l'Orateur, une zone de pêche, et non une zone économique de 200 milles ni un prolongement de notre plateau continental, que, nous l'espérons tous, d'autres négociations nous obtiendront.

Au cours de récentes discussions entre le ministre et ses collègues avec le secrétaire américain aux Affaires étrangères, certaines questions se rapportant aux pêches ont été étudiées et, selon la presse, M. Kissinger aurait, par la suite, déclaré que les États-Unis étaient d'accord avec le Canada pour poursuivre les négociations et parvenir aux objectifs ultimes. Mais ce qu'on n'a pas dit—et ce à quoi on a pas encore répondu—ce sont les discussions relatives au bill dont sont saisis le Sénat et la Chambre des représentants au Congrès des États-Unis: le bill HR 200 intitulé «L'établissement d'une zone de conservation et de gestion des pêches des États-Unis s'étendant à la limite de 200 milles». J'aimerais donc que le secrétaire parlementaire nous dise si on a demandé à M. Kissinger quelle était sa position ou celle du président des États-Unis concernant ce bill.

Il m'est aussi difficile d'admettre les déclarations unilatérales de plus en plus nombreuses relatives aux limites de pêche de 200 milles; des pays comme le Mexique, l'Islande, la Norvège et, même, les États-Unis, ont pris cette mesure et l'ont, je crois, prise parce qu'ils sont de plus en plus mécontents du rythme des négociations sur le droit de la mer. Si tout va tellement bien, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) continue de nous l'assurer, pourquoi ces pays ont-ils déclaré leur intention depuis la dernière Conférence sur le droit de la mer?

Il vaut la peine de noter l'inquiétude exprimée aux délibérations du Conseil économique des provinces atlantiques sur le droit de la mer lorsque M. Cabor Martin, très versé dans le droit de la mer, a annoncé cette effroyable nouvelle que toute action du Canada dépendrait des initiatives prises par le États-Unis. Il est encore plus alarmant de noter que M. Martin, qui a participé aux conférences

sur le droit de la mer, a été informé par ses collègues américains que le président des États-Unis appuie le bill qui a été présenté à la Chambre et au Sénat tant qu'il n'entre pas en vigueur avant janvier 1977, ce qui veut dire que le Canada n'indiquerait pas ses intentions avant cette date.

Lors d'une récente visite d'une délégation parlementaire aux États-Unis, certaines discussions ont confirmé cette attitude des États-Unis et je pense que les députés de l'autre côté qui faisaient partie de la délégation le confirmeront. Nous devrions aussi examiner certaines des déclarations faites par des experts internationaux, monsieur l'Orateur. D'abord, j'aimerais citer ce qu'a déclaré M. Jean Angrand, expert en droit international, selon un numéro de *Perspectives internationales*:

Les dernières conférences de Caracas et de Genève n'ont pas apporté de solution nouvelle. Au contraire, la situation s'est compliquée pour plusieurs raisons dont les plus importantes sont dues aux positions hétérogènes des acteurs et à l'interaction des prétentions politiques et des revendications économiques.

J'aimerais aussi citer un extrait d'un document publié dans la même revue et rédigé par Barry Duzan, qui travaille à une longue étude des négociations sur le droit de la mer. Au sujet d'un des comités, le comité II, il a fait le commentaire suivant:

● (2220)

Le comité II qui étudiait presque toutes les questions traditionnelles en rapport avec le droit de la mer a failli être un désastre. Comme il avait un programme très chargé, complexe et assez controversé, ce comité devait faire un grand pas en avant, un pas qui ne s'est pas fait et ses progrès ont d'ailleurs été presque nuls. Le comité a perdu deux semaines à revoir les travaux de la session de Caracas et ne s'est même pas réuni avant les deux dernières semaines de la session.

Enfin, le même expert a déclaré:

Les textes de négociation n'engageaient personne à faire quoi que ce soit, mais on espère qu'ils obtiendront suffisamment d'appui pour être le centre de négociations ultérieures et pour que les délégués n'aient plus à répéter leurs préférences qui sont exprimées dans les nombreux articles des textes existants.

Ces textes ont été rendus publics quelques minutes seulement avant la fin de la session, dans le but d'éviter les controverses, de donner aux délégués le temps de réfléchir dans le calme sur chaque texte et de préparer sa réponse pour la session suivante. Au moins, on avait là quelque chose pour justifier la session de Genève. J'ai donc du mal à croire le ministre des Affaires extérieures qui, pendant l'ajournement d'été, a été proclamer dans tout le pays et surtout dans les Maritimes que tout allait très bien, qu'on réalisait des progrès et que le Canada conduisait la Conférence au succès.

J'ai davantage confiance dans ce que fait le ministre chargé des Pêcheries dans le cadre de ses négociations bilatérales avec les pays désireux de participer à la surveillance et aux quotas. Mais qu'on n'aille pas me faire croire que nous touchons au succès et que nous atteindrons nos objectifs en poursuivant les négociations. Il faudra pour cela encore bien des conférences, c'est évident. Il n'y a qu'une façon de résoudre le problème tant qu'on ne sera pas parvenu à un accord international; je le répète, le Canada doit prendre immédiatement des mesures unilatérales pour protéger ses ressources halieutiques en déclarant une zone de pêche de 200 milles avant de se faire balayer de l'industrie de la pêche. Si les États-Unis jugent que le problème est suffisamment important, pourquoi continuons-nous à tergiverser? Si nous suivions leur exemple nous pourrions certainement continuer à négocier relativement aux ressources marines, aux passages maritimes et aux autres principaux objectifs que nous